

## Choix des panneaux travaillants conformément aux NF DTU 31.2 et 31.4

Dans cette période de tensions sur les approvisionnements, notamment sur les panneaux à base de bois, les industriels et constructeurs réunis au sein de l'UICB ont souhaité rappeler les typologies de panneaux autorisés conformément aux NF DTU 31.2 et NF DTU 31.4.

Ce document rappelle donc les exigences normatives et de certification auxquelles sont soumis les panneaux travaillants afin de garantir les performances mécaniques des produits.

## Panneaux de contreventement (selon NF DTU 31.2)

Sont autorisés dans le cadre du DTU uniquement les panneaux à base de bois :

- Panneaux contreplaqués
- Lamibois (LVL)
- Panneaux OSB
- Panneaux de particules

Les panneaux de contreventement à base de bois doivent, *a minima*, être conformes à la NF EN 13986. Les exigences du NF DTU 31.2 sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

	Panneaux contreplaqués	Lamibois (LVL)	Panneaux OSB	Panneaux de particules
Normes	NF EN 313-2 NF EN 313-1 NF EN 315	NF EN 14374 NF EN 14279 NF EN 315	NF EN 300	NF EN 309 NF EN 312
Exigences	Panneaux de type 3S selon NF EN 636  Acceptation des panneaux selon l'annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés)	Panneaux intérieurs en classe de service 2 doivent être LVL/2S  Panneaux extérieurs en classe de service 3 LVL/3 S  Acceptation des panneaux selon annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés)	Panneaux de type OSB 3 ou OSB4  Acceptation des panneaux selon annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés ou sous convention de contrôle)	Panneaux de type P5 ou P7. Utilisable uniquement en classe de service 2 Acceptation des panneaux selon l'annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés)
Certification	NF Extérieur CTB-X	NF Extérieur CTB X	CTB Panneaux de process	CTB Panneaux de process



Afin d'être conforme aux NF DTU 31.2 et 31.4, et en l'absence de contrôle par lot à la réception selon l'annexe B des DTU, il est imposé le recours à des panneaux certifiés (ou sous convention de contrôle).

15 septembre 2021 Page 1 sur 2

## Panneaux de stabilité (selon NF DTU 31.4)

Sont autorisés dans le cadre du DTU les panneaux ci-dessous :

- Panneaux contreplaqués
- Lamibois (LVL)
- Panneaux OSB
- Panneaux de particules
- Plaque de plâtre armée

Les panneaux de stabilité à base de bois doivent, *a minima*, être conforme à la NF EN 13986. Les exigences du NF DTU 31.4 sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

	Panneaux contreplaqués	Lamibois (LVL)	Panneaux OSB	Panneaux de particules
Normes	NF EN 313-2 NF EN 313-1 NF EN 315	NF EN 14374 NF EN 14279 NF EN 315	NF EN 300	NF EN 309 NF EN 312
Exigences	Panneaux de type 3S selon NF EN 636  Acceptation des panneaux selon l'annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés)	Panneaux intérieurs en classe de service 2 doivent être LVL/2S  Panneaux extérieurs en classe de service 3 LVL/3S  Acceptation des panneaux selon annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés)	Panneaux de type OSB 3 ou OSB4  Acceptation des panneaux selon annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés ou sous convention de contrôle)	Panneaux de type P5 ou P7. Utilisable uniquement en classe de service 2 Acceptation des panneaux selon l'annexe B (ou utilisation de panneaux certifiés)
Certification	NF Extérieur CTB-X	NF Extérieur CTB X	CTB Panneaux de process	CTB Panneaux de process



Afin d'être conforme aux NF DTU 31.2 et 31.4, et en l'absence de contrôle par lot à la réception selon l'annexe B des DTU, il est imposé le recours à des panneaux certifiés (ou sous convention de contrôle).

Les plaques de plâtre armées doivent satisfaire aux exigences ci-dessous :

- Conforme à la norme NF EN 15283-2
- Epaisseur minimale de 12,5mm
- De types GF-W1 ou GF-W2
- Si utilisation en écran thermique de résistance au feu :
  - o Réaction au feu : A2-s3, d0
  - o Masse volumique entre 1000 et 1250 kg/m³
  - Variation dimensionnelle conformément à la norme NF EN 318 ≤ 0,25 mm/m pour une variation d'humidité relative de 30 %

